

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

CONSTRUCTION D'UN POLE SPORTIF

Date et heure limites de réception des offres :
Mercredi 24 juin 2026 à 12:00

Ville de Plabennec
1 rue Pierre Jestin
29860 PLABENNEC

[Besoin d'aide pour répondre à la consultation ?](#)



Pour toutes questions :

- D'ordre administratif ou juridique : Mme PERHIRIN, Service juridique, 02.98.40.41.32 ou r.juridique@plabennec.fr
- D'ordre technique (précisions sur le CCTP) : via l'onglet « question » de la page d'accueil de la consultation sur la plateforme Mégalis Bretagne
- D'ordre « informatique » (fonctionnement de la plateforme Mégalis, difficultés dans le dépôt de votre offre sur la plateforme...) : 02.23.48.04.54

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires	4
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Options (chiffrage obligatoire).....	5
2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
2.6- Visites sur site	6
3 - Les intervenants	6
3.1 - Conduite d'opération.....	6
3.2 - Maîtrise d'œuvre	6
3.3 - Contrôle technique.....	6
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
5 - Contenu du dossier de consultation.....	7
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	9
6.1 - Documents à produire.....	9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	12
7.1 - Transmission électronique	12
7.2 - Transmission sous support papier	13
8 - Examen des candidatures et des offres	13
8.1 - Sélection des candidatures	13
8.2 - Attribution des marchés	13
9 - Renseignements complémentaires.....	15
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	15
9.2 - Procédures de recours	15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Construction d'un pôle sportif

Lieu(x) d'exécution :
Avenue de Kervéguen
29860 PLABENNEC

1.2 - Mode de passation

Le marché est passé en procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L.2124-2 et R.2124-1 et 2 du code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il est prévu une décomposition en lot comme suit :

LOT	DESIGNATION
LOT 01	TERRASSEMENT - VRD
LOT 02	GROS-ŒUVRE
LOT 03	OSSATURE ET CHARPENTE BOIS
LOT 04	ETANCHEITE
LOT 05	BARDAGE BOIS, METALLIQUE ET POLYCARBONATE
LOT 06	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM ET MIXTES BOIS ALU
LOT 07	MENUISERIES BOIS - AGENCEMENT
LOT 08	DOUBLAGES - CLOISONS - PLAFONDS
LOT 09	SOLS CARRELAGE - FAIENCE - SOLS SOUPLES
LOT 10	SOLS SPORTIFS
LOT 11	METALLERIE - SERRURERIE
LOT 12	PEINTURE
LOT 13	FAUX-PLAFONDS
LOT 14	EQUIPEMENTS SPORTIFS
LOT 15	ASCENSEURS
LOT 16	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES -PHOTOVOLTAIQUES
LOT 17	PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION
LOT 18	STRUCTURE ARTIFICIELLE ESCALADE

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre une offre pour tous les lots.

Si un candidat souhaite soumissionner à plusieurs lots, il devra obligatoirement présenter une offre distincte pour chaque lot auquel il répond. Le candidat veillera alors à bien sélectionner les lots auquel il répond dès le début de la phase de remise des offres sur la plateforme Mégalis (possibilité de sélectionner plusieurs lots).

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45212220-4	Travaux de construction d'installations sportives polyvalentes

LOT	Code principal	Description
LOT 01	45112500-0	Travaux de terrassement
LOT 02	45223220-4	Travaux de gros œuvre
LOT 03	45261100-5	Travaux de charpente
LOT 04	45261420-4	Travaux d'étanchéification
LOT 05	45262650-2	Travaux de bardage
LOT 06	45421130-4	Poses de portes et de fenêtres
LOT 07	45421000-4	Travaux de menuiserie
LOT 08	45421152-4	Installation de cloisons
LOT 09	45432130-4	Travaux de revêtements de sols
LOT 10	45432130-4	Travaux de revêtements de sols
LOT 11	44316500-3	Serrurerie
LOT 12	45442100-8	Travaux de peinture
LOT 13	45421146-9	Mise en place de plafonds suspendus
LOT 14	37400000-2	Articles et équipements de sport
LOT 15	45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs
LOT 16	45311200-2	Travaux d'installations électriques
LOT 17	45330000-9	Travaux de plomberie
LOT 18	37535291-3	Équipement pour l'escalade

1.6 - Réalisation de prestations similaires

En application de l'article R.2122-7 du code, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Toutefois, à l'échéance de ce délai, la ville de Plabennec pourra demander par écrit aux soumissionnaires de maintenir leur offre pour un nouveau délai. En cas d'acceptation écrite, les soumissionnaires seront engagés par leur offre jusqu'à l'échéance de ce nouveau délai.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Les variantes à l'initiative des candidats sont autorisées.

Une offre correspondant exactement à l'offre de base devra tout de même être proposée. **En l'absence d'offre de base, la totalité de l'offre sera considérée irrégulière.**

Dans tous les cas, les offres variantes devront respecter les exigences minimales détaillées suivantes, sous peine de rejet :

- Respect de la structure du bâtiment
- Aucune modification de la conception globale et architecturale du bâtiment et des aménagements extérieurs
- Respect strict des côtes du bâtiment en plan et en élévation
- Pas de remise en cause du dossier de permis de construire
- Pas de remise en cause des études thermiques
- Pas de remise en cause des études acoustiques
- Pas d'interaction avec les autres lots esthétiques ou techniques

En cas de proposition de variantes, l'entreprise assumera seule la responsabilité financière d'éventuelles reprises d'études ou prestations déjà réalisées dans le cadre du dossier. Ces variantes devront être présentées sur une annexe « variante » en autant d'exemplaire que de proposition.

Les candidats devront présenter une offre distincte (devis) pour chaque variante proposée. Dans le devis, ils s'attacheront à faire apparaître de manière la plus claire possible les éléments qui diffèrent de l'offre de base (couleur, lignes dédiées ...).

2.4 - Options (chiffrage obligatoire)

La présente consultation contient 9 options dont le chiffrage est obligatoire pour les lots concernés.

Lots	Désignation	Description de l'option
1	Terrassements VRD	Option 01.1 : moins-value suppression pose cuve récupération EP et suppression sujétions liées (regards, filtres, réseaux EP...)
6	Menuiseries extérieures aluminium et mixtes bois alu	Option 06.1 : fourniture et pose screens grande salle multisports
		Option 06.2 : moins-value remplacement châssis fixe mixte bois alu par alu au R+1 déambulatoire et salle de convivialité
7	Menuiseries bois agencement	Option 07.1 : incidence habillage bois pignon nord grande salle si SAE non retenue
10	Sols sportifs	Option 10.1 : plus-value référence sol musculation R+1
		Option 10.2 : chiffrage sol tapis réversibles emboîtables ep. 40mm salle boxe Fitness RDC
16	Electricité- courants forts-courants faibles	Option 16.1 : éclairage SAE
		Option 16.2 : sonorisation
17	Plomberie-Chauffage-Ventilation	Option 17.1 : moins-value fourniture cuve récupération EP et sujétions

2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

2.6- Visites sur site

Une visite sur site est possible mais non obligatoire. Le site est accessible librement.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le cabinet en charge de la mission Ordonnancement, pilotage, coordination :

SARL M2C, Benoit Ronxin
16 Zone du Ventoué
22400 LAMBALLE

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le groupement de maîtrise d'œuvre mené par :

Nathalie COQUARD et Jean-François COLLEU
Architectes
38 rue du 71^{ème} RI
22000 SAINT-BRIEUC

3.3 - Contrôle technique

Le contrôleur technique retenu pour ce chantier est :

DEKRA
241 rue Général Paulet
CS62845
29200 BREST

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Le coordonnateur sécurité et protection de la santé retenu pour ce chantier est :

SOCOTEC
ZA de Kergaradec 3
180 rue de Kérervern
29806 BREST

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé dans le planning d'exécution. Les candidats devront se conformer à ces délais.

Le délai total d'exécution tous corps d'état est de 18 mois y compris période de préparation, non compris congés et 30 jours d'intempéries.

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : novembre 2026.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Les pièces techniques :
 - **A Pièces graphiques architectes**
 - A00 zone intervention
 - A01 plan masse
 - A02 plan rdc 1.100
 - A03a plan rdc grande salle 1.50
 - A03b plan rdc foot boxe 1.50
 - A04 plan R+1 1.100
 - A05a plan r+1 grande salle 1.50
 - A05b plan r+1 convivialité tt 1.50
 - A06 plan r+2 1.100
 - A07 plan toiture 1.100
 - A08 plan sols rdc
 - A09 plan sols r+1
 - A10 plan plafonds rdc
 - A11 plan plafonds r+1
 - A12 plan terrasse jardin JD
 - A13 façade ouest coupes ABC
 - A14 coupes DEFG
 - A15 élévations est sud coupes H 1
 - A16 coupes 2 3 4 5
 - A17 élévation nord coupes 6 7 8
 - A18 détail façade 1 2 3
 - A19 détail façade 4
 - A20 détail façade 5 6
 - A21 détail façade 7 8
 - A22 détail façade 9 10
 - A23 détail façade 11 12
 - A24 détail mobilier
 - A25 plan réseaux
 - A26 typologie porte CA asservissement & incendie
 - A27 SAE
 - **B pièces écrites**
 - CCTP hors lots techniques
 - Calendrier directeur
 - Tableau de surfaces
 - **C dossier structure bois**
 - QTE-IND0-DCE-QSB-SALLE MULTISPORT-PLABENNEC-QUANTITATIF-2026-05-07 fichier excel
 - QTE-IND0-DCE-QSB-SALLE MULTISPORT-PLABENNEC-QUANTITATIF-2026-05-07 fichier pdf
 - CHR-01-IND0-DCE-QSB-PLABENNEC-SALLE SPORTS-AXOS et VEP-2026-05-05

- CHR-02-IND0-DCE-QSB-PLABENNEC-SALLE SPORTS-COUCPE et ELEVATION-2026-05-05
 - CHR-03-IND0-DCE-QSB-PLABENNEC-SALLE SPORTS-COUCPE ELEVATION et DETAILS-2026 05-05
 - CHR-04-IND0-DCE-QSB-PLABENNEC-SALLE TENNIS DE TABLE-PLANS-2026-05-05
 - CHR-05-IND0-DCE-QSB-PLABENNEC-SALLE CONVIVIALITE-PLANS-2026-05-05
- **D dossier structure béton**
 - GO01 - Fondations - PRODCE
 - GO02 - PH RDC - PRODCE
 - GO03 - PH R+1 - PRODCE
 - GO04 - PH R+2 - PRODCE
 - Quantitatif béton
- **E dossier fluides**
 - Pièces Écrites
 - CCTP - Lot n° 16 - Electricité CFo-Cfa
 - BQE - Lot N°16 - Electricité CFO-Cfa
 - CCTP - Lot n° 17 - Plomberie - Chauffage - Ventilation
 - BQE - Lot N°17 - Plomberie - Chauffage - Ventilation
 - RT2012 - Fiche récapitulative
 - Pièces Graphiques
 - Lot N° 16
 - CA-01
 - CA-02
 - CDC-01
 - CDC-02
 - EL-01
 - EL-02
 - EL-03
 - PV-01
 - Zoning_EL-LUX1
 - Zoning_EL-LUX2
 - Zoning_EL-LUX3
 - Schéma électrique
 - Lot N° 17
 - PL-01
 - PL-02
 - PL-03
 - CH-01
 - CH-02
 - CH-03
 - VMC-01
 - VMC-02
 - VMC-03
 - Commun Lot N° 16 et N° 17
 - COUCPE-01
 - RES 01
- **F dossier acoustique**
 - PLABENNEC - Salle de sport - Acoustique PRO-DCE V2
- **G documents bureau de contrôle**
 - 54407769 RIT 10 Rapport Initial de Contrôle Technique en phase Projet : missions Hand, L*, PS, SEI*, STI*
 - 54407769 RIT 11 Rapport Initial de Contrôle Technique en phase Projet ; Risque d'Incendie et de Panique : mission SEI
- **H documents CHSPS**
 - PGCSPPS en date du 13-05-26

- **I étude géotechnique**
 - G2516 - G2AVP - Construction d'une salle de sport - Commune de Plabennec - indice 1
- **J plan topo et réseaux existants**
 - Plan eaux pluviales
 - Plan Topo
 - Réseaux eaux assainissement
 - Réseau ENEDIS
 - Réseau GRDF
 - Réseau Orange

Il est téléchargeable gratuitement par chaque candidat sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : <https://www.megalisbretagne.org>. N° d'identification du marché : **2026-02**

Il est demandé aux candidats d'indiquer une adresse mail permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi de compléments, modification, négociation et notification.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes (non signées) :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Pouvoir de signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Extrait Kbis

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Attestation d'assurance décennale

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)

Le candidat apportera la preuve de ses capacités techniques et professionnelles par la fourniture dans le cadre de sa candidature des certificats QUALIBAT ou équivalent suivants (3 réalisations similaires seront considérées comme équivalentes) :

LOT	DESIGNATION	QUALIFICATIONS
LOT 01	TERRASSEMENT - VRD	1311 - 1321 - 1341
LOT 02	GROS-ŒUVRE	2212
LOT 03	OSSATURE ET CHARPENTE BOIS	2313 - 2361
LOT 04	ETANCHEITE	3212 - 3272
LOT 05	BARDAGE BOIS, METALLIQUE ET POLYCARBONATE	3813 - 7132
LOT 06	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM ET MIXTES BOIS ALU	3522 - 3722
LOT 07	MENUISERIES BOIS - AGENCEMENT	4322
LOT 08	DOUBLAGES - CLOISONS - PLAFONDS	4132
LOT 09	SOLS CARRELAGE - FAIENCE - SOLS SOUPLES	6212 - 6222 - 6312 - 6261
LOT 10	SOLS SPORTIFS	141 Qualisport
LOT 11	METALLERIE - SERRURERIE	4412
LOT 12	PEINTURE	6112
LOT 13	FAUX-PLAFONDS	6612
LOT 14	EQUIPEMENTS SPORTIFS	500 Qualisports
LOT 15	ASCENSEURS	Sans objet
LOT 16	ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES -PHOTOVOLTAIQUES	E2 classe 3 - quali PV 500
LOT 17	PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION	5112 - 5312 - 5223
LOT 18	STRUCTURE ARTIFICIELLE ESCALADE	500 Qualisports

Références des qualifications :

1311	Terrassement - Fouilles (technicité courante)
1321	Canalisations d'assainissement (technicité courante)
1341	Aménagements de chaussées et trottoirs
2212	Béton armé et béton précontraint (Technicité confirmée)
2313	Fabrication et pose charpente traditionnelle et structure bois (Technicité supérieure)

2361	Fabrication et pose de bâtiments à ossature bois (technicité courante)
3212	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuille (Technicité confirmée)
3272	Tôle d'acier nervurée avec étanchéité en membrane en feuilles (Technicité confirmée)
3813	Parois en bardages complexes (technicité supérieure)
7132	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité confirmée)
3522	Fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium (technicité confirmée)
3722	Fabrication et pose de façades-rideaux métalliques (technicité confirmée)
4322	Fabrication et pose de menuiserie en bois (technicité confirmée)
4132	Plaques de plâtre (technicité confirmée)
6222	Revêtements de sols résilients PVC (technicité confirmée)
6212	Revêtements textiles en lés
6312	Carrelages - Revêtements - Mosaïques (technicité confirmée)
6261	Chapes
141	Qualisports - Revêtement de synthèse
4412	Métallerie (technicité confirmée)
6112	Peinture et ravalement (technicité confirmée)
6612	Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (technicité confirmée)
500	Qualisports - Equipements de Sports (de ballons et raquettes)
E2	Qualification élec
quali PV 500	Qualification Photo voltaïque
5112	Plomberie - sanitaire (technicité confirmée)
5312	VMC (technicité confirmée)
5223	Chauffage avec chaudière bois (technicité confirmée)

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et son annexe 1
L'offre financière du candidat (Devis impératif ou BQE pour les lots 2, 3, 16 et 17)
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat suivant éléments attendus décrits à l'article 8.2 (15 pages maximum hors annexes ci-après)
- Planning d'exécution détaillé
- Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Pour chaque sous-traitant présenté dans son offre le soumissionnaire fournit un formulaire DC4 (téléchargeable sur www.economie.gouv.fr) et un dossier administratif complet (comprenant les mêmes documents que ceux demandés au soumissionnaire principal).

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.megalisbretagne.org>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Hôtel de ville, 1 rue Pierre Jestin, 29860 Plabennec

Le format électronique préconisé pour la transmission des documents est le PDF.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est envisagée dans le cadre de cette consultation. Néanmoins, il est porté à la connaissance du candidat que le marché pourra être rematérialisé lors de l'attribution en vue de la signature manuscrite.

Pour la signature, le candidat est invité à privilégier le format électronique PADES (Format de signature qui intègre directement le jeton de signature dans le fichier PDF). Cela facilitera grandement les échanges de fichiers une fois le marché notifié et, notamment avec le titulaire, la préfecture, la trésorerie. L'outil de signature proposé par la plateforme mégalis, vous permettra de signer facilement vos documents dans ce format.

Un tutoriel vous expliquant comment signer au format PADES est disponible via ce lien :
https://www.megalisbretagne.org/jcms/mw_19925/e5-signer-electroniquement-avant-depot-offre

Le candidat à qui le donneur d'ordre entend attribuer un marché public devra signer électroniquement son acte d'engagement en format PADES si celui-ci a recouru à un autre format.

Un tutoriel vous expliquant comment signer au format PADES à posteriori est disponible via ce lien (page 6 à 39) :

https://www.megalisbretagne.org/jcms/mw_19926/e6-attributaire-signature-marche-salle-des-marches

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 8 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra être régularisée. En revanche, toute offre inappropriée ou inacceptable sera systématiquement éliminée.

Conformément à l'article R2152-3 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Nombre de points
Prix des prestations	60 points
Valeur technique	40 points
1 - Note sur l'organisation humaine pour mener à bien le chantier	15 points
<ul style="list-style-type: none">Structuration de la conduite de chantier et de travaux,Prise en charge de la préparation de chantier- bureau ou responsable dessin souhaité (qui et avec quelle compétence ?)	5 points
<ul style="list-style-type: none">Effectif et qualifications des compagnons par phases de travaux pour le projet,Détail des effectifs (nombre et répartition par zone de travaux) et nombre d'heures totales affectées au chantier (travaux et études) et qualification des compagnons par entité de travaux	5 points
Préparation de chantier et mode d'autocontrôle des prestations exécutées	3 points

Engagement de l'entreprise à fournir sous un mois l'ensemble des détails nécessaires au démarrage du chantier de la tranche correspondante	2 points
2 - Note sur le respect du planning prévisionnel	4 points
Note d'agrément des calendriers directeurs	2 points
Notice décrivant la méthodologie envisagée pour le chantier au regard des objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Mode d'autocontrôle des prestations exécutées (contrôles internes, gestion des non-conformités): • Méthode de fabrication, préfabrication... • Méthodes mises en place pour tenir le planning et délais proposés pour le montage par entité de travaux 	2 points
3 - Qualité des matériaux proposés	15 points
Cas 1 > si les matériaux sont ceux décrits au CCTP : listing des matériaux proposés afin de vérifier la teneur de l'offre Cas 2 > si ces matériaux et seulement si ils constituent des similaires aux descriptions du CCTP, fourniture des documents en annexe permettant de juger de cette similarité (avis techniques, FDES, Procès verbaux incendie, caractéristiques acoustiques, documentation esthétique....) CARNET MATERIEL A JOINDRE EN ANNEXE se limiter aux matériaux essentiels et spécifiques à chaque lot et à cette opération - les notices trop générales ne seront pas notées	10 points
Précision et clarté de l'offre	5 points
4 - Qualité de l'intervention environnementale	3 points
Note sur la mise en œuvre pour l'étanchéité à l'air, la réduction des nuisances et la sécurité par rapport aux riverains, le respect du tri sélectif, la sensibilisation et le contrôle des compagnons sur le nettoyage de chantier.	3 points
5 - Réserves et GPA	3 points
Note décrivant les moyens mis en œuvre par l'entreprise pour lever le cas échéant les réserves et intervenir lors de l'année de parfait achèvement et garantie biennale, <ul style="list-style-type: none"> • engagement de l'entreprise • interlocuteur lors de la GPA et autres garanties • délai d'intervention (délai de visite sur site, délai d'intervention et réparation) 	3 points
Total	100 points

Le critère Prix sera évalué comme suit :

Note prix = 60 x Prix offre moins-disante / Prix offre analysée

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.megalisbretagne.org>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Tribunal Administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>